



PRUNAY



PRUNAY - EN - YVELINES • L'ABBÉ • CRACHES • MARCHAIS - PARFOND • GOURVILLE • LA CHAPELLE • VILLIERS - LANDOUE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTEURS



ÉLECTEURS Ce qui va changer

Votez : un geste citoyen



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'éliez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate



ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Plan Vigipirate : nouveau code d'alerte et signalétique spécifique

Le Premier ministre, avec les ministres de l'Intérieur, de la Défense et des Transports, a présenté un nouveau plan Vigipirate. Rénové pour mieux anticiper et répondre à la complexité croissante de la menace terroriste, il associe plus largement tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

Le nouveau dispositif

Il faut souligner deux changements importants. Tout d'abord, le code d'alerte est simplifié et le code couleur abandonné au profit de **deux niveaux de mobilisation : un niveau de vigilance et un niveau d'alerte face à un risque imminent d'attentat**.

Ce dernier permet la mise en œuvre de mesures exceptionnelles et temporaires lorsque des projets d'attentats terroristes sont détectés ou lorsqu'un acte terroriste a été commis sur le territoire national. Ce nouveau code est à la fois plus simple et plus explicite, rendant Vigipirate plus flexible.

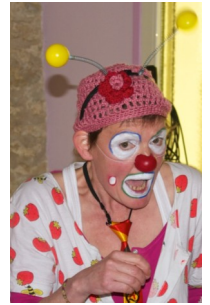
Deuxième nouveauté, le plan Vigipirate se dote d'une signalétique : **un logo rouge en forme de triangle, portant la mention Vigipirate** connue de tous les Français, sera désormais visible dans l'espace public. Il permettra d'identifier plus rapidement l'application de mesures Vigipirate, là où un appel à la vigilance s'impose et là où les contraintes sont temporairement imposées, afin d'en expliquer le sens.



ASSOCIATIONS L'ESCABOULE



**Prunay
fait son CABARET !
Samedi 24 mai
20h salle du moulin**



Comme présenté dans le flyer inséré dans ce numéro de Prunay-Infos, l'association L'Escaboule propose d'organiser un dîner-spectacle au cours duquel les spectateurs seront aussi, tour à tour, les artistes de cette soirée cabaret.

Tous les prunaysiens qui ont envie de monter sur scène et de partager « un numéro » avec la salle sont les bienvenus.



Nous vous incitons donc à renseigner le bulletin d'inscription et à nous le transmettre avant le 1^{er} mai. Ainsi, vous nous aiderez à préparer au mieux le programme de la soirée que nous souhaitons varié et ouvert à toutes les générations.

Nous vous donnons rendez-vous dans le prochain Prunay-Infos pour une présentation plus détaillée de Prunay fait son CABARET !

A.P.Y.K

La Maison du lac

Une pièce d'Ernest Thompson



L'année 2014 a démarré avec un intéressant programme culturel.

Je rappelle la projection du film Barbara de Christian Petzold en janvier et la pièce de théâtre d'Ernest Thompson, la Maison du Lac, en février. Ces deux manifestations de remarquable qualité ont été très appréciées par le public.

Nous préparons dès à présent la visite de nos amis de Kreuth qui se déroulera du 11 septembre au 14 septembre à Prunay.

Pour nous rejoindre, contacter :

Nicole Lefoul au 01 30 59 08 42 ou par email : nicole.lefoul@wanadoo.fr

L'adhésion à l'APYK comporte une cotisation de 20 euros par personne.

Elle est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans.

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE

L'assemblée générale de l'association loisirs et culture a eu lieu le 25 janvier 2014.

Suite à la démission du président, un nouveau président a été élu et un nouveau bureau a été constitué.

Président : Richard VENEL
Vice-président : Christian PINTA
Trésorière : Sophie SIMON-GRAMMONT
Secrétaire : Marie Claire VENEL

Les plus anciens ont salué avec enthousiasme l'arrivée des nouveaux membres : Aude GARIN, Benoît BONCE, Alain FROGET, Franck BOURDIN, Rodolphe PERROQUIN.

La prochaine manifestation organisée par le comité des fêtes se déroulera le dimanche 4 mai 2014. Il s'agit du vide-greniers régionalement connu. Nous convions dès à présent les futurs exposants à se faire connaître auprès de Marie-Claire VENEL ☎ 01.30.59.04.76.

Merci à tous les participants.

Calendrier des autres manifestations :

28 juin : feux de la Saint-Jean
22 novembre : fête du beaujolais nouveau
20 décembre : passage du Père-Noel.

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le Commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables mobile :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

FREE mobile : 32 44 ou 0 899 960 702

Gendarmerie d'Ablis
22 rue de la Mairie, 78660 ABLIS
☎ 01 30 59 10 19

PRUNAY - INFOS N° 117

• **Directeur de Publication :**

Jean-Pierre Malardeau

• **Conception :**

Claude Despois

• **Membres du comité de rédaction :**

Maïté Bousquet, Michelle Clément,

Bertrand de Molliens, Anne-Marie Fermeaux,

Bernard Jouve, Nicole Pommereau, Christiane Robillard.

Photos et impression mairie de Prunay en Yvelines.

Décès

Martine TRUSSARDI née TEYSSIER
le 01 janvier 2014

Toutes nos sincères condoléances à la famille.

Naissance

Jocelin GUY le 03 février 2014

Tous nos vœux au bébé et félicitations aux parents.

Mariage

Cédric FOLLIN et Séverine MARCHADIER
le 01 février 2014

Tous nos vœux de bonheur.

Les dictons de saison

Au mois de février, chaque herbe fait son pied.

Mars qui rit, malgré les averses, prépare en secret le printemps.

Avril fait la fleur, Mai en a l'honneur. S'il gèle à la Saint Stanislas, On aura deux jours de glace.

Recensement Militaire 2^{ème} période 2014

Jeunes gens et filles nés entre le 1^{er} avril 1998 et le 30 juin 1998, faites-vous recenser à la Mairie avant le 30 juin 2014.

- Présentez-vous avec le livret de famille et votre carte nationale d'identité.
- Si vous avez oublié de vous faire recenser avant cette date, veuillez cependant passer à la Mairie.

Bureau du Service National de Versailles

01 30 97 54 54 ou 01 30 97 54 55

bsn-ver@dsn.sga.defense.gouv.fr

URGENCES

Pompiers 18

Urgences européennes 112

Gendarmerie 17

S.A.M.U 15

Numéros de téléphones utiles

| | |
|---------------------------------|----------------|
| École de Prunay..... | 01 30 59 18 57 |
| Garderie..... | 01 34 84 43 05 |
| Accueil de Loisirs..... | 01 30 46 01 57 |
| CAPY..... | 01 30 46 07 56 |
| SIAEP (Syndicat des Eaux)..... | 01 30 88 07 50 |
| SICTOM (ordures ménagères)..... | 08 00 49 50 61 |

MAIRIE DE PRUNAY - 4, rue d'Andret - 78660 Prunay-en-Yvelines

Tél. : 01 30 46 07 20 - Fax : 01 30 46 07 28 - e-mail : mairie.prunay-yvelines@wanadoo.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h - Lundi, jeudi, vendredi de 14h à 17h - Mardi de 14h à 19h

Ouverture et permanence du Maire sur rendez-vous : Samedi de 10h à 12h